



Conformément à l'article L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous portons à la connaissance de la population que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 02 juin 2015 à 20 heures à la Maison communale.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après :

Séance publique

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil communal
2. Informations générales aux conseillers
3. Finances : Procès-verbal de vérification de la caisse du Directeur financier à la date du 31 mars 2015 - Notification
4. Finances – AC : Comptes annuels de l'exercice 2014 – Approbation
5. Fabrique d'Eglise Sainte Thérèse : Compte de l'exercice 2014 – Approbation
6. Fabrique d'Eglise Saint Médard : Compte de l'exercice 2014 – Approbation
7. Marchés publics : Désaffectation et vente de matériel (remorque) - Décision
8. Marchés publics : Fourniture et placement d'abris de touche à la RUSCA - Approbation des clauses techniques et conditions et du mode de passation
9. Marchés publics : Acquisition de 100 barrières nadar – Approbation des clauses techniques et des conditions et du mode de passation
10. Urbanisme : Demande de permis d'urbanisation d'un terrain sis rue des Ruelles – Création de voirie – Avis à émettre
11. Patrimoine : Aliénation de deux parcelles de terrain communal - Décision
12. Patrimoine : Aliénation d'une parcelle de terrain communal – Modification
13. Règlements complémentaires sur la police de la circulation routière : Réservation d'emplacements de stationnement pour personnes handicapées chaussée de Thuin, 123 et rue Jules Destrée, 184 – Décision
14. Conventions : Convention de partenariat entre les CRI et la commune dans le cadre de l'accueil des primo-arrivants - Approbation
15. Personnel enseignant : Organisation des concertations - Modification du règlement d'ordre intérieur – Approbation
16. Personnel enseignant : Adaptation et modification du règlement de travail des membres du personnel enseignant – Approbation
17. Personnel enseignant : Appel aux candidats pour une désignation à titre temporaire de directeur/trice pour une durée supérieure à quinze semaines - Décision
18. Intercommunales : Application du décret du 19 juillet 2006